



1^{er} mars 1960 – 1^{er} mars 2026

66 **ANS DE LA MONNAIE**

ALLOCUTION DE DR KARAMO KABA
GOUVERNEUR
BANQUE CENTRALE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

**DÉVELOPPER LA CONFIANCE,
GARANTIR L'AVENIR.**



Chers compatriotes,

La date du 1^{er} mars constitue un moment commémoratif qui nous invite à revisiter l'histoire de notre monnaie nationale. Elle marque une étape majeure dans l'affirmation de la souveraineté monétaire de la Guinée.

En dotant le jeune État de sa propre monnaie, le franc guinéen, les autorités de l'époque ont posé les fondements essentiels de son développement économique. Cette avancée décisive avait été précédée, le 29 février 1960, par la création de la Banque de la République de Guinée (BRG), conçue comme une institution à vocation universelle assurant à la fois les fonctions d'institut d'émission, de banque commerciale et de banque de développement.

L'histoire nous apprendra qu'un an plus tard, par le Décret n°276/PRG/61 du 27 juillet 1961, la BRG fut remplacée par la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), dans le but de renforcer la mobilisation des ressources nationales et d'accompagner la mise en œuvre du premier plan de développement économique de notre pays.

A ce titre, il nous appartient aujourd'hui de rendre un hommage mérité à nos illustres devanciers qui, par leur courage et leur clairvoyance, avaient compris très tôt que l'indépendance politique ne saurait être pleinement construite sans une véritable indépendance économique, dont la souveraineté monétaire constitue l'expression la plus concrète.



Chers compatriotes,

Demain 1er mars 2026, notre pays célèbre le soixante-sixième anniversaire de la création de la monnaie guinéenne. Cette commémoration intervient dans un contexte marqué par le retour à l'ordre constitutionnel, à la suite de l'élection de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Mamadi DOUMBOUYA.

Cette célébration coïncide également avec une phase décisive de transformation économique, caractérisée par le démarrage effectif des activités du projet Simandou, véritable levier stratégique pour la transformation structurelle de notre pays. Ce projet ouvre de nouvelles perspectives en matière de création de richesses, d'emplois, de mobilisation des recettes en devises et de renforcement des réserves de change, contribuant ainsi à consolider la stabilité macroéconomique de notre pays.

Dans le même élan, l'entrée récente de la Guinée dans le champ de la notation souveraine par les agences internationales constitue une avancée majeure, traduisant la reconnaissance des efforts engagés en matière de discipline macroéconomique et de crédibilité institutionnelle. Cette entrée renforce la visibilité et l'attractivité de notre pays sur les marchés financiers internationaux.

Le retour à l'ordre constitutionnel et l'entrée en production progressive de Simandou, ainsi que la notation souveraine marquent le début d'une nouvelle ère pour notre pays, placée sous le signe de la stabilité, du développement inclusif et durable et du renforcement des institutions.





Chers compatriotes,

Dans ce nouvel environnement, notre souveraineté monétaire prend toute sa dimension. Elle constitue un levier essentiel pour accompagner la dynamique de croissance en cours, préserver la stabilité macroéconomique et assurer une gestion rigoureuse des ressources issues de l'exploitation de nos richesses naturelles.

C'est dans cet esprit que la Banque Centrale s'est pleinement mobilisée face aux tensions récentes observées sur la disponibilité du cash. Consciente des préoccupations légitimes des populations et des acteurs économiques liées à cette situation, elle a mis en œuvre des mesures appropriées visant à rétablir la fluidité des paiements et à renforcer la confiance du public dans notre monnaie nationale. À cet effet, des émissions conséquentes de billets ont été réalisées afin d'améliorer l'approvisionnement du système bancaire et de répondre efficacement aux besoins de l'économie.

Au-delà de ces réponses immédiates, la Banque Centrale s'inscrit dans une stratégie durable de modernisation du système de paiement, fondée, notamment sur la promotion active de la digitalisation des transactions financières. Le développement des paiements électroniques et des solutions numériques qui vise à réduire progressivement la dépendance à l'égard du cash, à sécuriser les échanges et à favoriser une inclusion financière plus large.

Dans le même élan, la Banque Centrale a engagé, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, plusieurs réformes structurantes. Celles-ci portent, notamment sur la mise en place d'un Système



d'Information du Crédit à travers une Centrale des Risques modernisée et automatisée, le renforcement de la Centralisation des Incidents de Paiement, ainsi que la fixation d'un taux d'usure et d'un taux d'intérêt légal, destinés à encadrer les pratiques tarifaires des banques, renforcer la transparence et mieux protéger les emprunteurs.

Par ailleurs, dans une perspective de diversification des sources de financement de l'économie, la Banque Centrale a initié le processus de création d'une Bourse des valeurs mobilières de la République de Guinée. Cette infrastructure financière permettra à l'État comme au secteur privé d'accéder à des financements de long terme, en monnaie locale et sans exposition au risque de change.

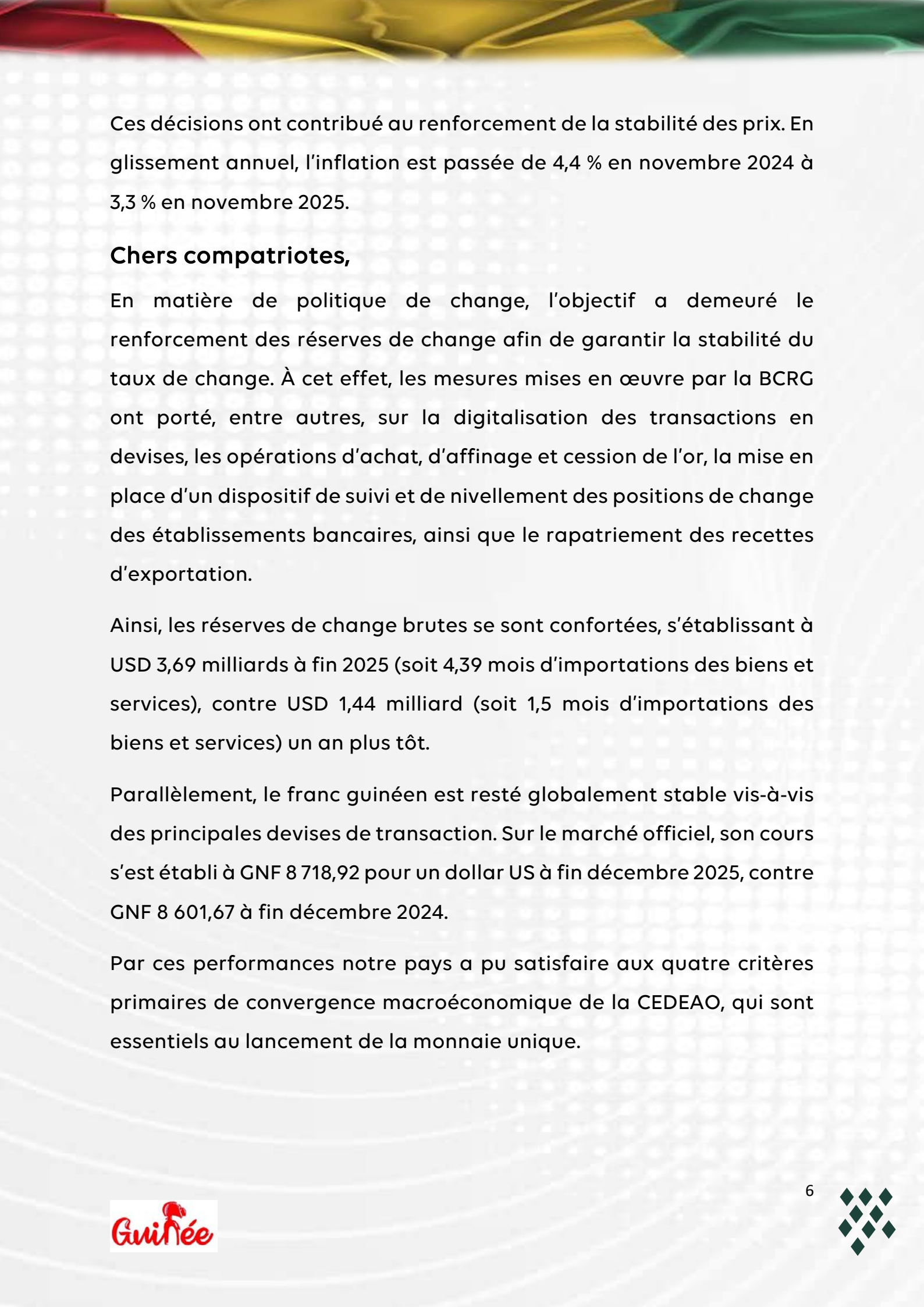
Chers Compatriotes,

Face aux autres défis conjoncturels et structurels auxquels notre pays fait face, la BCRG a privilégié tout au long de l'année 2025 une approche prudente de politique monétaire, adaptée à l'évolution de l'environnement économique et visant à soutenir la croissance économique tout en veillant sur la stabilité des prix.

Ainsi, le Comité de Politique Monétaire a procédé à deux ajustements des conditions monétaires, en mars et en septembre. En mars 2025, il a décidé de réduire de 50 points de base le taux directeur ainsi que le coefficient des réserves obligatoires, les portant respectivement à 10,25 % et 12,25 %.

Lors de sa session de septembre 2025, le Comité a de nouveau abaissé ces deux instruments de 50 points de base, les fixant à 9,75 % pour le taux directeur et à 11,75 % pour le coefficient des réserves obligatoires, qui restent maintenus à date.





Ces décisions ont contribué au renforcement de la stabilité des prix. En glissement annuel, l'inflation est passée de 4,4 % en novembre 2024 à 3,3 % en novembre 2025.

Chers compatriotes,

En matière de politique de change, l'objectif a demeuré le renforcement des réserves de change afin de garantir la stabilité du taux de change. À cet effet, les mesures mises en œuvre par la BCRG ont porté, entre autres, sur la digitalisation des transactions en devises, les opérations d'achat, d'affinage et cession de l'or, la mise en place d'un dispositif de suivi et de nivellement des positions de change des établissements bancaires, ainsi que le rapatriement des recettes d'exportation.

Ainsi, les réserves de change brutes se sont confortées, s'établissant à USD 3,69 milliards à fin 2025 (soit 4,39 mois d'importations des biens et services), contre USD 1,44 milliard (soit 1,5 mois d'importations des biens et services) un an plus tôt.

Parallèlement, le franc guinéen est resté globalement stable vis-à-vis des principales devises de transaction. Sur le marché officiel, son cours s'est établi à GNF 8 718,92 pour un dollar US à fin décembre 2025, contre GNF 8 601,67 à fin décembre 2024.

Par ces performances notre pays a pu satisfaire aux quatre critères primaires de convergence macroéconomique de la CEDEAO, qui sont essentiels au lancement de la monnaie unique.





Chers compatriotes,

Tous ces acquis sont le fruit de l'engagement du personnel de la BCRG, que je ne cesserai de féliciter et d'encourager.

Pour terminer, je réaffirme l'engagement de la Banque Centrale, sous le leadership de Son Excellence Monsieur le Président de la République, à poursuivre l'œuvre des pères fondateurs pour la prospérité économique et sociale de notre Nation.

Joyeux anniversaire à tous !

Je vous remercie.

